



**FASCICULE DE PRÉSENTATION DES DDM À
DESTINATION DES FUTURS ÉLÈVES DE 1ÈRE ANNÉE**

**INSTITUT DES DAMES DE MARIE
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL DU RÉSEAU LIBRE
RUE VERGOTE, 40
1200 WOLUWÉ-SAINT-LAMBERT**

Chers élèves de 5^e/6^e primaire, chers parents,

Ce fascicule vous est habituellement distribué lors de votre visite dans nos installations qui s'accompagne d'une rencontre avec les élèves de l'école, les professeurs et la direction.

Il présente rapidement l'offre d'enseignement en 1^{ère} année et au-delà, les principaux projets, les lieux emblématiques et des informations sur les inscriptions.

Bonne découverte virtuelle avant d'autres offres à venir et peut-être, un premier contact lors du dépôt du formulaire d'inscription.

Nous vous remercions chaleureusement pour l'intérêt que vous portez à notre établissement.

N° FASE établissement = 517

N° FASE implantation = 940

Les « lieux » à ne pas manquer

(Voir les photos aux pages suivantes dans l'ordre proposé ci-dessous)

Rez-de-chaussée

- Accueil
- Salle de sports

Sous-sol

- Restaurant

Orangerie

- Salle de gymnastique
- Bibliothèque
- Locaux informatique
- La passerelle
- Arts & Technologie

1^{er} étage

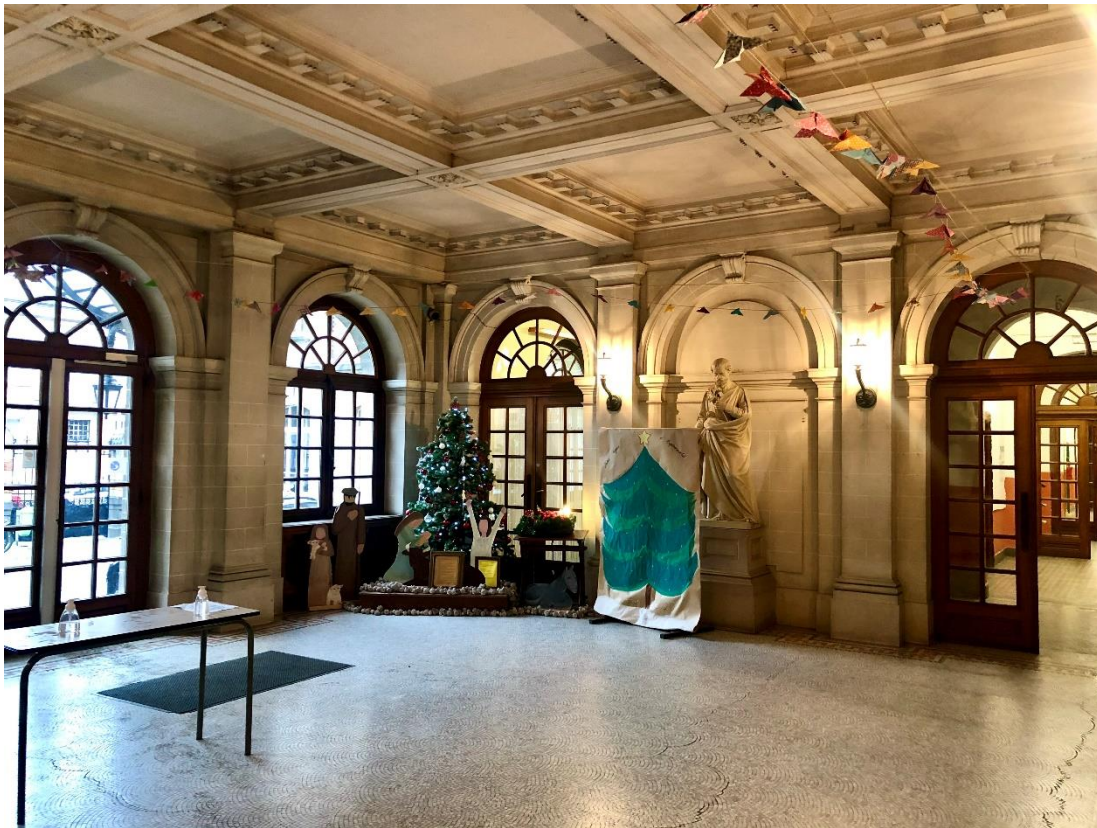
- Bureau de l'éducatrice des 1^{ères}
- Classes

2^e étage

- Laboratoire
- Salle polyvalente

3^e étage

- Auditorioires
- Théâtre
- Local des élèves de 5^e/6^e





















L'offre d'enseignement en 1^{ère} année aux Dames de Marie

L'ensemble des cours et des projets développés en 1^{ère} année aux DDM appartiennent au **1^{er} degré commun** ; ils ne spécialisent les élèves **dans aucune orientation**.

1. La formation commune :

La formation commune représente la plus grande part de l'horaire hebdomadaire (29 h par semaine) ; elle est composée de :

6h de français	3h d'éducation physique (dont natation)
4h de mathématique	2h de religion catholique
4h de néerlandais	1h d'éducation par la technologie
4h d'étude du milieu (WO)	1h d'éducation artistique
3h de sciences	1h de « titulariat »

En mathématiques et néerlandais, nous organisons un dédoublement à certains moments pour la conduite de projets spécifiques ou de remédiation.

2. 2h d'activité complémentaire obligatoire de latin :

Parce que cette école est convaincue de l'intérêt pédagogique de l'étude de cette matière, les élèves de 1^{ère} sont tenus de suivre au moins une année du cours de latin.

3. 2h d'activité complémentaire au choix :

Les élèves et leurs parents ont le choix entre **huit activités complémentaires**, présentées ici par ordre alphabétique :

a) Activité complémentaire art dramatique (2h)
b) Activité complémentaire art plastique (2h)
c) Activité complémentaire atelier math (2h)
d) Activité complémentaire danse (2h)
e) Activité complémentaire français ludique (2h)
f) Activité complémentaire informatique (2h)
g) Activité complémentaire sport (2h)

Cette liste est susceptible de se voir modifiée en fonction des obligations organisationnelles auxquelles nous sommes soumis. Les activités complémentaire atelier math et remédiation natation peuvent être imposées aux élèves.

Les Dames de Marie n'organisent **pas de 1^{er} degré différencié**.

Et au-delà de la 1^{ère} ?

En 2^e, la grille horaire évolue peu :

5h de français **5h** de mathématique
Toutes les autres matières restent au même volume horaire qu'en 1^{ère} année.

En français et néerlandais, nous organisons une heure de dédoublement par semaine pour la conduite de projets spécifiques ou de remédiation.

+ 4h d'activités complémentaires au choix parmi les suivantes :

- a) Activité complémentaire **art dramatique** (2h)
- b) Activité complémentaire **art plastique** (2h)
- c) Activité complémentaire **classe à histoires** (2h)
- d) Activité complémentaire **danse** (2h)
- e) Activité complémentaire **horizon mathématique** (2h)
- f) Activité complémentaire **latin** (2h)
- g) Activité complémentaire **recherche scientifique** (2h)
- h) Activité complémentaire **socio-économie** (2h)
- i) Activité complémentaire **sport** (2h)

ou bien + 4h d'activités complémentaires de remédiation parmi les suivantes :

- j) Activité complémentaire de remédiation « **atelier math** » (2h) :
- k) Activité complémentaire de remédiation « **atelier d'écriture – français** » (2h) :
- l) Activité complémentaire de méthodologie « **recherche** » (4h) :
- m) Activité complémentaire interdisciplinaire pour les 2^e S « **skippers** » (2h) :

A partir de la 3^e année, les Dames de Marie n'organisent que de l'enseignement général ; nous entendons donc préparer les élèves aux **études supérieures**, et **ne** proposons **pas** une formation **directement utile** sur le plan professionnel.

De la 3^e à la 6^e, nous organisons – en fonction des différents niveaux – les options suivantes :

- a) L'option **anglais 2h ou 4h**
- b) L'option **histoire 4h** (à partir de la 5^e)
- c) L'option **latin 4h**
- d) L'option **mathématiques 6h ou 7h** (à partir de la 5^e)
- e) L'option **sciences économiques 4h**
- f) L'option **sciences sociales 4h**
- g) L'option **sciences 5h** (à partir de la 3^e) et **6h** (à partir de la 5^e)
- h) L'activité complémentaire **espagnol 2h** (à partir de la 5^e)
- i) L'activité complémentaire **informatique 2h**
- j) L'activité complémentaire **Jongeren Parlement 1h** (à partir de la 5^e)

Les options sont modulables entre elles selon certaines modalités. Pour plus de précisions concernant l'offre d'enseignement aux 2^e et 3^e degrés, on se reportera aux documents qui s'y rapportent sur le site internet de l'école.

Nos principaux projets

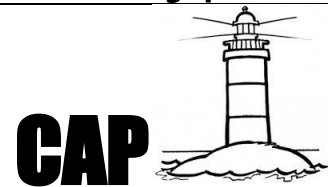
Cantine bio, locale et de saison



Ecoteam

**Cellule d'action / réflexion
d'enseignant.e.s et d'élèves
autour de problématiques
écologiques**

**Champs d'Action des Possibles
Conseil d'élèves et de professeurs qui
rêvent l'école**



**Voyages de classe ou d'année
en 2^e, 4^e et 6^e
Retraites sociales et
spirituelles en 5^e**

**Actions d'Education à la vie relationnelle,
affective et sexuelle
en 1^{ère}, 3^e et 5^e**



**Smartschool
Une école connectée**

**Grain de moutarde : animation
spirituelle et religieuse de la
communauté des Dames de Marie**



**En 1^{ère} année, des ateliers
multidisciplinaires centrés sur la
confiance en soi, les relations aux
autres et la communication**



MENU SNACK NOVEMBRE 2023

Catégorie I		TOUS LES JOURS		Catégorie II			
SANDWICHES	Gouda, crudités , mayonnaise/beurre <small>Lait, Gluten (blé) (blé), œufs, moutarde, céleri, (sésame)*</small>	Jambon-fromage, crudités , mayonnaise/beurre <small>Gluten (blé) (blé), œuf, lait, moutarde, céleri, (sésame)*</small>	Mozzarella, pesto (tomates séchées sur demande) <small>Gluten (blé) (blé), lait, céleri, (sésame)*</small>	Salade de thon, crudités <small>Gluten (blé) (blé), œufs, poissons, céleri, moutarde, (sésame)*</small>			
	Jambon, crudités , mayonnaise/beurre <small>Gluten (blé) (blé), lait, œuf, moutarde, céleri, (sésame)*</small>						
					<small>* si baguette grise</small>		
LUNDI et JEUDI			MARDI et VENDREDI				
PANINIS	Panini, filet de poulet, fromage (crudités sur demande) <small>Gluten (blé) (blé), lait</small>		Panini, mozzarella, pesto (tomates séchées sur demande) <small>Gluten (blé), lait</small>				
TOUS LES JOURS							
CORNET DE PATES	Pâtes, sauce bolognaise de bœuf, fromage râpé <small>Gluten (blé), céleri, lait</small>		Pâtes, sauce pesto <small>Gluten (blé), céleri, lait</small>				
lundi 6		mardi 7		jeudi 9		vendredi 10	
POTAGE	Potage carottes BIO <small>Céleri</small>	Potage pois chiches BIO <small>Céleri</small>		Potage potimarrons BIO <small>Céleri</small>	Potage cerfeuil BIO <small>Céleri</small>		
PAIN SPECIAL /SALADE	Wrap, jambon italien, pesto vert, salade <small>Gluten (blé), céleri, lait</small>			Salade de pâtes, mozzarella, potiron , huile d'olive, ciboulette <small>Gluten (blé), lait, céleri</small>			
lundi 13		mardi 14		jeudi 16		vendredi 17	
POTAGE	Potage tomates BIO <small>Céleri</small>	Potage oignons BIO <small>Céleri</small>		Potage brocoli BIO <small>Céleri</small>	Potage chou-fleur BIO <small>Céleri</small>		
PAIN SPECIAL /SALADE	Wrap, mozzarella, pesto rouge, salade <small>Gluten (blé), lait, céleri</small>			Poke Bowl (chou blanc , carottes , chou-fleur au curry, poulet, semoule, vinaigrette) <small>Céleri, sésame, soja, moutarde, surlife, lait, œufs, gluten (blé)</small>			
lundi 20		mardi 21		jeudi 23		vendredi 24	
POTAGE	Potage carottes BIO <small>Céleri</small>	Potage céleri BIO <small>Céleri</small>		Potage cresson BIO <small>Céleri</small>	Potage patates douces BIO <small>Céleri</small>		
PAIN SPECIAL /SALADE	Wrap, poulet, carottes râpées, sauce curry <small>Gluten (blé), moutarde, œufs, céleri</small>			Poke Bowl (haricots verts, maïs, lentilles, riz, sauce yaourt) <small>Oeufs, céleri, lait, moutarde, aubilles</small>			
lundi 27		mardi 28		jeudi 30			
POTAGE	Potage poireaux BIO <small>Céleri</small>	Potage oignons BIO <small>Céleri</small>		Potage potimarrons BIO <small>Céleri</small>			
PAIN SPECIAL /SALADE	Wrap, œuf dur, salade , céleri-rave , mayonnaise, ciboulette <small>Gluten (blé), œufs, moutarde, céleri</small>			Pêche au thon, crudités , riz <small>œufs, céleri, moutarde</small>			
TOUS LES JOURS							
COLLATIONS	Pain au chocolat - Croissant <small>Gluten (blé), soja, lait, œufs - Gluten (blé), lait, œufs</small>			Cookie pépites de chocolat <small>Gluten (blé), soja, œufs</small>			
	Brioche feuilletée <small>Gluten (blé), lait, œufs</small>			Gaufre de Liège <small>Gluten (blé), œufs, lait, œufs, soja</small>			
	Muffin chocolat / vanille pépites de chocolat / myrtilles <small>Gluten (blé), œufs, soja, lait</small>	Muffin chocolat / vanille pépites de chocolat / myrtilles <small>Gluten (blé), œufs, soja, lait</small>	Muffin chocolat / vanille pépites de chocolat / myrtilles <small>Gluten (blé), œufs, lait</small>	Yaourt <small>lait</small>			
	Brownie aux noix <small>Gluten (blé), fruits à coque (noix) lait, œufs</small>			Fruit			

- : Plat végétarien
- : poisson labellisé MSC/ASC (pêche durable) : Lieu noir, Colin, Cabillaud, Saumon, fish stick
- : plats contenant la viande de porc

Légumes de saison: selon le calendrier des fruits et légumes de saison de Bruxelles Environnement/BioWallonie
100 % BIO: les potages sont 100% BIO.

100 % BIO: boulgour, haricots blancs, haricots rouges, lentilles blondes, lentilles corail, lentilles vertes, pois chiches, millet, pâtes, œufs, omelettes, orge, quinoa, semoule, bananes, clémentines, kiwis, mandarines, oranges, poires, pommes, tomates pelées, huile d'olive, chocolat noir/au lait (tablette), burger de boeuf, boulette de volaille, yaourt nature, lait, carottes fraîches (rondelles/cubes).

Certifié par www.certisys.eu (BE-BIO-01).

70% local: 70% des ingrédients sont d'origine locale.

Les allergènes à mention obligatoire sont affichés sur le menu en italique (AR belge 17/07/2014). Ils sont présents comme ingrédients dans le menu. Nos repas étant préparés en cuisine de collectivité, nous ne pouvons pas garantir l'absence de traces d'allergènes supplémentaires. Pour toutes informations, vous pouvez contacter notre diététicienne par email : allergie@tcoservice.com. Elle vous répondra dans les meilleurs délais.



Pour mieux connaître notre école

Les parents et les futurs élèves sont invités à consulter les pages de notre site internet consacrées :

- aux projets pédagogique, éducatif et d'établissement
- au *Règlement Général des Etudes (RGE)*
- au *Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)*
- au « *Vivre en harmonie aux DDM* »
- aux document d'*Intentions pédagogiques* dans les différentes branches.

www.ddm-vergote.be



Inscriptions

Retrouvez toutes les informations d'inscription pour la première année et les années suivantes.

Plus d'infos

La vie de l'école

Agenda et liens utiles

Plus d'infos

Vous pouvez aussi nous suivre sur notre compte Instagram

 **DdmVergote**

Calendrier des inscriptions en 1^{ère} année commune

Vendredi 24 novembre 2023	Soirée portes ouvertes
Mardi 23 janvier 2024	Séance d'information à destination des familles absentes le 24/11/2023
Janvier 2024	Les écoles fondamentales transmettent les formulaires uniques d'inscription aux parents des élèves de 6 ^e primaire
Du 29 janvier au 16 février 2024	Enregistrement des inscriptions : dépôt des formulaires uniques. Pendant ces trois semaines de dépôt, la chronologie des dépôts des formulaires d'inscription dans les établissements secondaires n'a pas d'importance.
Du lundi 19 février 2024 au vendredi 21 avril 2024 inclus	Aucune demande d'inscription ne peut plus être enregistrée.
A partir du 19 février 2024	La COGI attribue 80 % de nos places en 1 ^{ère} année si l'école est complète et 102 % si elle ne l'est pas. Les DDM ont toujours fait partie des établissements complets. Les parents dont les enfants obtiennent une place sont avertis par courrier électronique (avec leur accord) ou par voie postale et reçoivent le dossier d'inscription propre aux Dames de Marie, à compléter en vue du rendez-vous individuel. Si votre enfant n'est pas repris dans ce classement du premier tour, vous êtes avertis qu'il participera à la 2 ^e vague du classement de la COGI.
Mi-mars 2024	La COGI procède à l'attribution des 22% de places restants et informe les parents de la situation de leur enfant. Les parents dont les enfants obtiennent une place reçoivent le dossier d'inscription propre aux Dames de Marie, à compléter en vue du rendez-vous individuel. Si votre enfant n'est pas repris dans ce classement « COGI », il est classé en liste d'attente dans l'ensemble des écoles secondaires choisies.
Avril 2024	Début des rendez-vous individuels (avec dossiers).
Lundi 22 avril 2024	Reprise des inscriptions , l'ordre chronologique reprend ses droits. Dans les établissements complets, les formulaires uniques remis à partir de ce jour sont automatiquement versés sur la liste d'attente. Sans présager de l'avenir, aux DDM, les inscriptions chrono n'ont jamais pu se concrétiser.
Du 24 au 28 juin 2024	Épreuves du CEB
1^{ère} semaine de juillet 2024	Remise du CEB au secrétariat des DDM : cela valide définitivement l'inscription de votre enfant.
Jusqu'au 19 août 2024	Les listes d'attente sont intégralement maintenues.
A partir du 20 août 2024	Les inscriptions en liste d'attente des élèves ayant une place en ordre utile dans une des écoles de leur choix ont été supprimées au cours de la nuit précédente. L'ordre des listes d'attente est respecté jusqu'à épuisement de ces listes.
Fin août 2024	Réunions collectives d'accueil des futurs élèves de 1 ^{ère} année (et de leurs parents).

Dépôt des Formulaires Uniques d'Inscription en 1^{ère} commune

Vous recevrez prochainement de la direction de l'école primaire de votre enfant un formulaire pour son inscription en secondaire¹. Celui-ci doit être déposé durant la période du **29 janvier au 16 février** inclus dans l'école secondaire qui constitue votre **1^{er} choix**.

Durant cette période, **l'ordre chronologique** de dépôt des formulaires **n'a aucune incidence** sur la composition du registre d'inscription. Il est donc inutile de vous organiser pour déposer votre formulaire dans les premiers jours. Vous disposez de trois semaines complètes pour vous présenter à l'école et faire enregistrer le formulaire d'inscription. Vous trouverez ci-dessous les plages horaires pendant lesquelles nous vous recevons (5'-15'/dossier). Il n'est donc **pas nécessaire de prendre rendez-vous**.

Lundi 29/01/24 08:30 → 12:00 14:00 → 16:00	Lundi 05/02/24 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00	Lundi 12/02/24 08:30 → 10:30 11:30 → 13:30
Mardi 30/01/24 08:30 → 10:30 14:00 → 15:30	Mardi 06/02/24 08:30 → 10:30	Mardi 13/02/24 Congé scolaire
Mercredi 31/01/24 08:30 → 10:30 11:30 → 14:00	Mercredi 07/02/24 08:30 → 10:30	Mercredi 14/02/24 08:30 → 10:30
Jeudi 01/02/24 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00	Jeudi 08/02/24 14:00 → 16:00	Jeudi 15/02/24 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00
Vendredi 02/02/24 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00	Vendredi 09/02/24 11:30 → 13:00	Vendredi 16/02/24 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00

Les formulaires doivent être déposés en main propre par les parents ou leur mandataire, y compris pour les enfants prioritaires. Veuillez noter que les frères et sœurs aînés qui fréquentent notre établissement ainsi que les membres de notre personnel ne sont pas habilités à recevoir procuration.

¹ Les parents qui n'ont pas reçu de formulaire ou qui l'auraient égaré doivent se présenter dans l'école secondaire qui constitue leur premier choix. Celle-ci est habilitée à leur délivrer un formulaire ou un duplicata.

Quelques infos utiles avant de déposer son FUI...

Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons très clairement à **calculer votre indice composite**, sur le site <https://inscription.cfwb.be/> (Attention : le contenu actuel du site de la Communauté française – Fédération Wallonie-Bruxelles ne concerne pas les inscriptions pour l'année scolaire 2024-2025 (rentrée de septembre 2024). Le contenu de leur site sera mis à jour dans les prochaines semaines.

Quelques éléments stratégiques à intégrer :

- Nous disposons de **120 places en 1^{ère} commune**, et recevons chaque année davantage de Formulaires Uniques d'Inscription qu'il n'y a de places. Le plus souvent, pour les élèves qui passent en ordre utile, les Dames de Marie constituent le 1^{er} choix.
- Bon an mal an, nous accueillons environ 55 enfants bénéficiant d'une priorité (frères et sœurs de jeunes déjà scolarisés aux Dames de Marie, enfants de membres du personnel, ...). Cela laisse donc **plus ou moins 65 places pour les non-prioritaires classés selon leur indice**.
- En ce qui concerne le projet immersion : les élèves sont d'abord inscrits en ordre utile (ou pas) dans une école, puis seulement inscrits dans le projet immersion (ou pas) **en fonction de leur place dans la liste**. Vous recevez l'information sur l'inscription en immersion en même temps que l'inscription dans l'école.
- Les enfants scolarisés dans l'enseignement néerlandophone obtiennent **l'indice composite moyen**. Leur arrivée « en ordre utile » dépend donc non pas de leur domicile mais du nombre total de FUI reçus et de l'indice dont sont porteurs les élèves qui figurent dans notre liste.
- **L'encodage en ligne (facultatif) du volet confidentiel du FUI** offre deux avantages : facilité de recherche des informations sur les écoles et accélération du processus d'inscription. Il doit être fait AVANT de déposer le FUI dans l'école du 1^{er} choix, pour vendredi 10/03 à 12h.
- Les places dans l'école sont **attribuées en 2 temps** : 80 % de nos places sont attribuées lors du classement au 1^{er} tour (19/02/24) et 22 % lors du 2^e tour (mi-mars 24). Il est possible que certains élèves prioritaires ne passent qu'au 2^e tour.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour toute demande de clarification concernant votre situation individuelle.

Un peu d'histoire...

Le bâtiment

A l'aube du XX^e siècle, les congrégations religieuses sont interdites d'enseignement en France (par la Loi de 1904, dite Loi Combes). Les chanoinesses du Roule, dont la supérieure était d'origine belge et fille de J.-B. Nothomb, migrent à Bruxelles et acquièrent un terrain Rue Vergote en 1906. Pour dresser les plans de leur future implantation, la supérieure fait appel à l'architecte René Théry, cousin d'une religieuse. Le bâtiment devait comprendre un couvent avec noviciat (formation des jeunes religieuses), un pensionnat, un externat (aile gauche) et une classe gratuite pour les plus pauvres (aile droite). Les travaux s'achèvent à l'été 1908. L'établissement comptera jusqu'à 308 élèves, à la rentrée d'octobre 1945.



Cependant à la fin des années 1950, le nombre d'élèves diminue et les religieuses du Roule envisagent de rentrer en France. En 1958, les chanoinesses quittent Bruxelles.

La congrégation des Dames de Marie

Apparues en 1817 à Alost et Grammont, les premières communautés de Marie et Joseph hésitent sur leur nom et leur rôle. En 1837, c'est décidé ! Les Dames de Marie s'occuperont de l'éducation des filles de la bourgeoisie. Avec des « maisons » à Mouscron, Malines, Alost et Bruxelles (Rue du Marais et Chaussée de Haecht à Saint-Josse), les Dames de Marie jouissent d'un grand prestige au sein de l'élite sociale, tout en veillant à organiser des classes gratuites pour les filles pauvres. La poursuite de l'excellence et de la modernité seront toujours vues par les dirigeants de la congrégation comme une garantie de survie. En 1919, la toute première section gréco-latine pour filles de l'enseignement catholique sera inaugurée. Par ailleurs, une nouvelle implantation des Dames de Marie est ouverte à Uccle, rue Edith Cavell, l'actuelle « Notre-Dame des Champs ». L'école du centre-ville (Marais) y déménagera rapidement.

En 1932, à la demande du Cardinal Van Roey, les Dames de Marie reprennent la gestion de l'Ecole Normale Primaire pour filles (formation des futurs instituteurs), située à côté de la colonne du Congrès. C'est pour y installer cette section, expropriée de la rue de Ligne où doit apparaître la Cité Administrative, que les Dames de Marie rachètent en 1958 le bâtiment situé rue Vergote. Elles y installent l'Ecole Normale en plus de l'enseignement secondaire récupéré des Sœurs du Roule. Elles suppriment rapidement le pensionnat et, en 1973, la communauté religieuse des Dames de Marie quitte le bâtiment pour permettre l'extension de l'établissement scolaire, à la faveur de l'enseignement « rénové ». En 1978, un nouveau bâtiment destiné aux classes primaires est construit. Plus tard, l'ISPG (ex-Ecole Normale) modernisera la partie de droite avant de déménager vers le centre-ville en 2012.

Sources : *Cent ans au 40 rue Vergote, ouvrage collectif, 2008-2009 & La mémoire des Pierres, Fondation Roi Baudouin*

En résumé, les DDM offrent

un cadre disciplinaire humain, lisible et rassurant

40 % de places dans le projet immersion

une formation exigeante
dans un esprit de bienveillance

des activités complémentaires variées

une culture de la participation
et de l'ouverture sur le monde

une recherche d'équilibre entre
excellence et progressivité

la pratique pédagogique de l'hétérogénéité

Il vous reste des questions après la consultation du fascicule ? Adressez-les directement à la sous-direction : sousdirection@ddm-vergote.be

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....